

ENSEIGNEMENT

Cinq ans d'études pour tous les enseignants

Le ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, s'est prononcé hier pour que la formation initiale des enseignants en Fédération, y compris pour l'enseignement maternel ou obligatoire, soit portée à terme à cinq années d'études.

«*Bien que la Déclaration de politique communautaire (NDLR : l'accord de majorité PS-cdH), pour cette législature, fixe à quatre ans la durée de la formation initiale, il me semble indispensable que cette formation corresponde au niveau 7 du cadre européen de certification (NDLR : 5 ans répartis sur deux cycles pour quasi tous les enseignants, quel que soit le niveau du système éducatif où ils interviennent et le contenu de leur enseignement)*», a indiqué le ministre en commission du Parlement.

Un coût de 500 millions

En discussion depuis plusieurs années déjà, l'allongement et le

renforcement de la formation initiale des enseignants en Communauté française vise à améliorer leurs capacités pédagogiques, et lutter de la sorte contre l'échec scolaire, mais aussi à revaloriser la fonction. Cette extension des études aura pour conséquence de verser à l'avenir tous les enseignants dans le barème 501, aujourd'hui réservé aux seuls profs formés à l'université. A l'heure actuelle, les régents, formés en trois ans, jouissent d'un niveau de rémunération inférieur (barème 301).

«*Il est évident que cet allongement engendrera un important coût financier pour le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles*», a ajouté Jean-Claude Marcourt.

Selon lui, tout ajout d'une année de formation au cursus des enseignants coûte ainsi quelque 15 millions d'euros.

Quant à l'impact d'une généralisation du barème 501 à tous les enseignants, celui-ci coûterait quelque 500 millions d'euros à

terme. «*Bien entendu, il s'agit d'un impact maximal qui ne trouverait à s'appliquer que dans plusieurs dizaines d'années, après que le passage en cinq ans se soit généralisé et que tous nos futurs enseignants en exercice aient été formés sur cette base.*»

Ce surcoût budgétaire sera toutefois compensé par un enseignement de meilleure qualité, et donc une réduction de l'échec scolaire, très important en Fédération. Le coût de l'échec scolaire est actuellement estimé à 400 millions d'euros par an.

Le ministre Marcourt a aussi voulu rassurer tous les enseignants actuellement en fonction et qui ont été diplômés en trois années : «*Il va de soi que les enseignants diplômés avant la réforme seront préservés dans leurs statuts et que des modalités de mise à niveau, prenant en compte une valorisation des acquis de l'expérience, seront prévues par le futur décret.*» Jean-Claude Marcourt a assuré vouloir boucler ce vaste chantier sous cette législature. ■